

SAINT-CLAUDE

Plus de huit millions d'euros ont « disparu » des caisses de MBF

Certains salariés le dénoncent. Les constructeurs automobiles et Bercy sont au courant. Sans compter les dividendes que l'actionnariat a prélevés, plus de huit millions d'euros sont remontés de MBF Aluminium à une holding située en Angleterre. Que l'actionnaire principal de la fonderie, Gianpiero Colla, dirige.

« Une certaine somme d'argent a disparu vers la holding (sic). Et cela a été un frein majeur pour tenter d'obtenir un accord amiable entre la direction de l'entreprise et les constructeurs automobiles. » On parle bien de MBF. Et c'est une source gouvernementale qui reconnaît ainsi « un abus de bien social, répréhensible ». D'après ces propos et un certain nombre de documents comptables, la remontée d'argent de la fonderie sanclaudienne vers une holding située en Angleterre, CMV, et créée par Gianpiero Colla, entre autres, à la reprise de MBF en 2012, se confirme. *Le Progrès* le révélait, dès novembre 2020.

Quand MBF fait office de banque

Il y a déjà 1,7 million d'euros de dividendes. Rien d'illégal. Mais, d'après un document comptable que *Le Progrès* a pu consulter, ce qui intrigue c'est le fait que ce versement de dividendes « ne figure pas au rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017 ». Le terme « dividendes » n'est d'ailleurs pas utilisé par la direction de MBF qui parle de « distribution d'une somme prélevée sur réserves ».

Il y a ensuite quasiment 4 millions d'euros que MBF a « prêtés » à la holding CMV. Selon la direction de



Cet argent, MBF en aurait bien besoin. Photo Progrès/Antoine DELSART

la fonderie, cette somme devait revenir in fine dans les caisses d'une autre entreprise détenue par Gianpiero Colla, Metaltemple, qui devait ensuite la rembourser. Sauf que cette dernière a été liquidée en 2016. MBF n'a jamais revu cet argent. « La holding CMV n'a pas publié de comptes depuis le 31 décembre 2017 », indique le document comptable.

Une holding qui coûte cher

« Il nous est donc impossible de vérifier sa capacité ou son incapacité à rembourser à MBF les 3,8 millions qu'elle lui devait à fin 2019. »

Le document poursuit ainsi : « La holding CMV a eu également un impact sur les comptes de résultat de MBF. [En voici] les composantes : les *management fees* (en moyenne 600 000 € par an), destinées à assurer la rémunération d'un nombre limité de personnes de CMV, des frais d'avocat, de bureau à Londres... Les commissions commerciales (environ 340 000 € par an) versées pour un tiers à un agent commercial, pour deux tiers à une société anglaise dont le lien avec MBF n'a pu être établi. Et les jetons en présence (en moyenne 17 000 € par an) rémunérant la présence des administrateurs au conseil. »

Ils vont bloquer l'autoroute jeudi 22 avril



L'opération portes ouvertes reste en place chez MBF Aluminium. Photo Progrès/Laëtitia COURTI

Réunis en assemblée générale ce lundi 19 avril, les salariés de MBF ont validé leur prochaine action. Elle se déroulera ce jeudi 22 avril, sur l'autoroute A40. L'objectif est de bloquer la circulation Lyon Genève, dans les deux sens, au niveau du péage de Saint-Martin-du-Frêne. Les ouvriers sont appelés à se réunir jeudi, à midi, devant l'usine avant de prendre la route en mode escargot. Évidemment, les élus syndicaux appellent tous les salariés à se mobiliser également mardi 27 avril devant le tribunal de commerce de Dijon puisque c'est le jour de la prochaine audience pour MBF. Enfin, concernant une table ronde avec le Ministre de l'économie, Bruno Lemaire, aucune date n'est pour le moment actée.

Plaintes

En additionnant ces sommes, ce sont bien plus de 10 millions d'euros piochés dans les caisses de MBF. D'après nos informations, même les constructeurs auto ont demandé à l'actionnaire de faire redescendre cet argent. Dans un document sonore, un responsable de Renault parle d'abus de biens sociaux (comme notre source gouvernementale). « On a dit à la direction qu'on était prêts à fermer les yeux si

cet argent était réinjecté, poursuit-il. Mais rien n'a été fait ! »

Et maintenant ? Région et État s'engagent à aider MBF afin de tout tenter pour que 282 personnes ne perdent pas leur emploi. Ces 10 millions évaporés seraient donc les bienvenus... « Des plaintes sont en cours », lâche-t-on à Bercy. D'ici à ce qu'elles soient traitées, les ouvriers espèrent avoir trouvé un repreneur. Et que les pouvoirs publics ne lui feront pas un chèque en blanc.

Laëtitia COURTI

EN BREF

SAINT-CLAUDE

Les bénévoles toujours actifs pendant la fermeture des locaux d'Emmaüs

Durant ces derniers mois, la vente de vêtements ou de meubles d'occasion pouvait avoir lieu sur rendez-vous, elle a été complètement arrêtée avec l'annonce gouvernementale d'un troisième confinement partiel dès le lundi 5 avril et ce jusqu'au 3 mai minimum. Les dépôts de dons étaient tolérés, ils sont désormais interdits. « Ce qui n'empêche



De gauche à droite : Claude, Jocelyne, Isabelle, Edith, Paulette et Francis sont des membres assidus malgré la pandémie. Photo Progrès/Isabelle MANZONI

pas les gens d'en mettre plein devant les grilles, il faut toujours guetter les véhicules, c'est vraiment inadmissi-

ble ! », lance Yvonne de Mas, présidente de l'antenne locale des Amis d'Emmaüs depuis trois ans, réélue pour un deu-

xième mandat en octobre 2020. Au côté d'une dizaine de bénévoles, âgés soixante à 87

ans, elle s'affaire à trier et ranger, deux fois par semaine : les lundis et jeudi matin. Quant aux salariés, deux d'entre eux, Amina et Vincent, sont mis en chômage partiel depuis l'automne sauf cas exceptionnel, quand il faut transporter des articles trop lourds. La secrétaire comptable, Nadine, vient, quant à elle, travailler les lundis et jeudi matin.

Amis d'Emmaüs - 7 place Christin.
Tél. : 03.84.41.03.88.
Mail : emmausclaude@orange.fr.
Site : www.emmaussaint-claude.fr.